

PROCES VERBAL
Séance du 20 juin 2023

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
11	6	8

Le 20 juin 2023, à 19h le Conseil Municipal d'Ozenx-Montestrucq s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, Alain LENGLET, affichée et transmise par voie électronique le 15 juin 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Alain LENGLET, Maire, Michel SARTHOU, *qui a reçu procuration de Laëtitia BELLEGARDE*, adjoints, José AFONSO, Maire délégué, Gabrielle AMESTOY *qui a reçu procuration de Jeannine CAMORS*, Marie-Laure CASET et Didier HOOG, conseillers municipaux

Excusés : Laëtitia BELLEGARDE, *qui a donné procuration à Michel SARTHOU*, Jeannine CAMORS, *qui a donné procuration à Gabrielle AMESTOY* et Florence DUCHAMPS

Absents : Céline BELLANGER et Vivien POUSTIS

Secrétaire de séance : José AFONSO

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de la séance du 9 juin 2023
- Travaux logement de Montestrucq : décision du projet
- Questions diverses

1) Adoption du Procès-Verbal du 9 juin 2023 (Délibération n° 2023_06_20_01)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 qu'il a joint à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

2) Travaux logement n°2 du presbytère de Montestrucq – poursuite du projet (Délibération n° 2023_06_20_02)

Monsieur le Maire expose que l'Avant-Projet Définitif a été établi par le Service intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques concernant l'aménagement d'un logement dans l'ancien presbytère.

Il demande donc au Conseil d'approuver l'Avant-Projet établi par ce service.

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le dossier d'Avant-Projet Définitif concernant l'aménagement d'un second logement dans l'ancien presbytère de Montestrucq

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame SOUMIREU, architecte de l'APGL,
- Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Publique d'Orthez-Mourenx

Pour	Abstention	Contre
3	3	2



PROCES VERBAL
Séance du 20 juin 2023

Débat :

Monsieur le Maire expose les modifications qui ont été apportées à ce projet, suite à la rencontre avec Madame SOUMIREU, l'architecte de l'APGL :

- toit en bac acier à la place du zinc,
- revêtement sol en PVC à la place du vrai parquet collé, dans les chambres,
- remplacement du chauffage convecteurs électriques par une pompe à chaleur air-eau (ce qui permettrait peut-être d'obtenir des subventions supplémentaires – CEE notamment-)
- suppression de la salle d'eau dans la pièce du bas

Il indique que le coût de ce 3^{ème} projet s'élève à 305 000 €, et que la commune peut bénéficier de subventions DETR et du fonds de concours de la CCLLO.

José AFONSO et Gabrielle AMESTOY proposent d'ajouter un WC dans la pièce du bas.

Michel SARTHOU détacherait cette pièce du logement et l'utiliserait en local de rangement communal. Il pense que cette pièce et le jardin ne seront pas utilisés par les futurs locataires du logement, et craint que le jardin ne soit pas entretenu. Ce local permettrait de libérer de la place dans l'école où beaucoup de choses rarement utilisées y sont stockées.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à l'emménagement d'un local de rangement dans cette pièce : entrer dans une propriété occupée par un locataire pour accéder à ce local le dérange.

José AFONSO estime élevé le coût de ce logement où il n'y a qu'une seule chambre.

Michel SARTHOU souhaiterait poursuivre avec le second projet dont le coût était moins élevé.

Monsieur le Maire soumet aux voix ce projet numéro 3 :

- 3 voix Pour : Alain LENGLET, Didier HOOG et Marie-Laure CASET
- 3 Abstentions : José AFONSO et Gabrielle AMESTOY (qui a procuration de Jeannine CAMORS)
- 2 Contre : Michel SARTHOU (qui a procuration de Laëtitia BELLEGARDE)

Ce projet est adopté sans prévoir ni salle d'eau, ni WC dans la pièce du bas.

3) Questions diverses

- Travaux église de Montestrucq

Monsieur le Maire expose le devis qui a été établi par l'entreprise LANDES PEAU LISSE pour rénover la porte principale de l'église, ainsi que l'escalier. Ce devis s'élève à 1 805,52 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accepter ce devis et à faire réaliser ces travaux.

- terrain de foot

Michel SARTHOU rappelle que des gens du voyage se sont installés sur le terrain de foot. Il propose de sécuriser ce terrain en y interdisant l'accès afin d'empêcher que de telles installations illicites ne se reproduise. Il rappelle que cela gêne la location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de contacter Francis LARROQUE, vice-président à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, délégué à la voirie et aux espaces verts.

- Intempéries

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite aux intempéries de ces derniers jours, le Département a procédé au curage des fossés, le long de la départementale.

Suite à cette intervention, il indique avoir reçu l'appel d'un citoyen très mécontent car les routes étaient sales.

Les élus trouvent cette réaction regrettable alors que des agents œuvrent pour que les routes soient au maximum praticables et que les usagers soient le moins touchés par les intempéries.

- remerciement cérémonie fête des mères et des pères

Gabriel AMESTOY fait remonter les remerciements qu'elle a reçus pour l'ensemble du conseil municipal, de la part d'un citoyen à l'occasion de la cérémonie de la fête des mères et des pères.



PROCES VERBAL
Séance du 20 juin 2023

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h.

La présente séance comprend 2 délibération(s) numérotée(s) de 1 à 2.

N° délibérations	Objet
1	<u>Adoption du Procès-Verbal du 9 juin 2023</u>
2	<u>Travaux logement n°2 du presbytère de Montestrucq</u> – poursuite du projet

Liste des membres présents :

- Alain LENGLET, Maire,
- José AFONSO, Maire délégué
- Michel SARTHOU, adjoint,
- Gabrielle AMESTOY,
- Marie-Laure CASET,
- Didier HOOG

Signatures :

Le Maire,

Alain Lenglet

Le secrétaire de séance,

José Afonso

